



Le Plan pour une économie verte Un plan nécessaire qui devra évoluer rapidement

Montréal, le 18 novembre 2020 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) accueille le Plan pour une économie verte (PEV) ainsi que le Plan de mise en œuvre (PMO) 2021-2026 présentés ce lundi par le gouvernement du Québec. Bien qu'imparfait, ce plan est nécessaire pour orienter les actions gouvernementales en matière d'actions climatiques.

Plusieurs ministères appelés à travailler ensemble

L'urgence climatique et la stagnation des émissions de GES imposent au Québec un plan qui mobilise l'ensemble de la société. À cet effet, le RNCREQ se réjouit de l'arrimage de ce plan avec les différents ministères. « Je tiens à féliciter le gouvernement qui se dote d'un plan où plusieurs ministères s'engagent à travailler ensemble et à mettre des ressources en commun pour lutter contre les effets des changements climatiques et atteindre les cibles de réduction de GES. », souligne Marc Bureau, président du RNCREQ.

Renforcer la résilience des collectivités

Sans étonnement, le RNCREQ constate que la majorité du financement du PEV est destiné aux mesures d'électrification des transports puisque, au Québec, c'est un moyen efficace d'améliorer notre performance et d'obtenir une réduction significative des GES. Heureusement, une part est aussi réservée à l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Des mesures telles que la création de zones tampons, la gestion des eaux de pluie et la création d'îlots de fraîcheur permettent de prévenir et de réduire les risques, donc de renforcer la résilience des communautés.

Vers une vision concertée et partagée de l'aménagement et de la mobilité

La confirmation de l'élaboration d'une vision globale nationale en matière d'aménagement et d'urbanisme pour contribuer aux objectifs de réduction des émissions de GES constitue une bonne nouvelle. L'aménagement du territoire est une composante fondamentale pour parvenir à diminuer la pression de l'étalement urbain sur les écosystèmes. « L'étalement urbain et l'offre insuffisante en transport actif et collectif ont des impacts néfastes, il est essentiel d'investir dans des infrastructures plus sobres en carbone », rappelle Martin Vaillancourt, directeur général du RNCREQ. L'appui à six projets structurants de transport collectif électrique et l'augmentation de l'offre de services de transport, permettra d'améliorer la mobilité et contribuera significativement à la réduction des émissions.

Des mesures peu dissuasives

L'interdiction des voitures à essence à partir de 2035 est assurément un pas dans la bonne direction. Cependant, sans mesures dissuasives pour l'achat de véhicules polluants d'ici là et en l'absence de mesures fortes pour réduire le nombre de véhicules sur les routes, le RNCREQ craint que les mesures incitatives ne suffisent pas. « Pour faire face à l'urgence climatique, il faut plus que des mesures incitatives pour parvenir à changer les mentalités et les comportements, ajoute Marc Bureau. L'absence de contraintes fragilise notre capacité à respecter les recommandations du GIEC et les engagements que le Québec a pris. » Le RNCREQ réitère que l'écofiscalité pourrait s'avérer un levier important et pertinent dans la transition pour induire les changements de comportements attendus.

Le suivi des cibles et des objectifs reste préoccupant

La reddition de comptes du PEV sur une base annuelle et l'accès aux données constituent un signal positif. Le RNCREQ tient à souligner que la gouvernance intégrée, ainsi que la cohérence et la coordination des mesures gouvernementales concernant la lutte contre les changements climatiques, figurait parmi les recommandations soumises dans son mémoire sur le projet de loi n° 44. Pour être en mesure de suivre les retombées et les progrès liés à la mise en œuvre, il est important que le gouvernement se dote d'indicateurs de suivi précis et qu'il trouve les moyens de pallier au fait que le bilan des émissions GES ne soit connu que deux ans après la réalisation des activités.

En définitive, le RNCREQ croit que le PEV, en dépit de certaines lacunes, est un levier qui permettra d'avancer dans la bonne direction et qui devra être bonifié avec le temps. Les conseils régionaux de l'environnement sont d'ailleurs prêts à explorer les stratégies et actions à mettre en œuvre, et à mobiliser, soutenir et accompagner les collectivités en ce sens. Ils proposent déjà des pistes et des solutions concrètes pour rendre les municipalités plus résilientes face aux effets des changements climatiques et pour que toutes les régions fassent leur part dans la réduction des émissions de GES.

- 30 -

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Le RNCREQ a participé au groupe de travail portant sur les bioénergies ainsi qu'à l'organisation et l'animation de la tournée ministérielle en vue de l'élaboration d'un plan d'électrification et de changements climatiques, qui se nomme désormais le Plan pour une économie verte.

Renseignements

Marie Chatard | 514 861-7022 poste 3524 | marie.chatard@rncreq.org